

Et Pierre, ivre de bonheur, s'était agenouillé et, la main sur son cœur, comme s'il eût voulu en comprimer les battements de peur qu'ils ne lui brisassent la poitrine, il avait reçu le chaste baiser de l'orpheline.

Telle est l'histoire que j'ai recueillie, l'autre jour, de la bouche même de Pierre Champré, aujourd'hui l'heureux époux de la charmante Pauline, laquelle m'a paru n'être plus folle que d'amour pour son mari.

« Heureuse folie ! me dit-elle en souriant ; celle-là, je vous le jure, est incurable ! »

— Dieu vous entende, madame ! car être deux et ne former qu'un, dans une seule âme avoir deux âmes, ah ! c'est là un bonheur que les anges eux-mêmes doivent envier ! »

EDOUARD LEMOINE.

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

## QUEBEC :

SAMEDI, 12 JANVIER 1867.

### LA QUESTION DES INCENDIES.

Tout ce qui nous arrive maintenant du comité général de distribution est de nature à inquiéter vivement les victimes de l'incendie, et plus particulièrement celles qui ont besoin d'être secourues sans délai ; car, il ne peut pas se le dissimuler, il y a urgence à apporter à un grand nombre de ces victimes un soulagement prompt et efficace.

Grâce à la morgue brutale avec laquelle le Maire traite toutes les questions, soit dans son journal et ailleurs, nous avons à regretter l'existence, au sein du comité général, de deux partis bien tranchés, et si les membres n'arrivent pas à une réciprocité de concessions, les plus graves résultats devront inévitablement surgir de ce déplorable antagonisme.

L'un de ces partis voudrait secourir la misère qui existe actuellement parmi les incendiés à même les fonds donnés pour cet objet, et l'autre qui semble agir sous la direction immédiate de M. Cauchon, ne veut pas qu'il soit déboursé un centime à cette fin, parce que la détresse n'existe pas, selon lui.

Nos lecteurs doivent, sans aucun doute, ne pas avoir perdu le souvenir de l'opinion que nous avons émise sur l'emploi des fonds confiés au comité. Nous avons été d'avis que l'argent donné sous de certaines conditions, devait être remis, puisqu'il y avait, d'après la majorité des membres du comité, exagération de détresse. Mais puisque le comité a pris sur lui d'encasser cet argent, nous nous permettrons de lui déclarer qu'il n'a pas le droit d'en faire un tout autre emploi que celui indiqué par les donateurs, et que s'il a quelque souci de la bonne renommée de Québec, il doit en faire la distribution immédiatement ; car la misère est vraiment profonde au sein des victimes du grand incendie et ses plaintes commencent à inquiéter même ceux qui l'ont niée dans un but trop intéressé.

Cette question de la détresse où se trouvent un grand nombre d'incendiés, est venue, à différentes reprises solliciter l'attention du comité ; le fait est, comme nous venons de le dire, que c'est elle qui est maintenant une cause de profonde division. Plusieurs membres du comité, qui n'ont pas occasion d'envisager les misères qui sont le résultat de l'incendie du 14 octobre, affirment qu'elles n'existent pas ; d'autres les tiennent systématiquement. Ces derniers se recrutent par un côté ceux qui ont pour idée fixe la reconstruction des maisons et qui poussent l'égoïsme jusqu'à ne pas vouloir remplir les conditions du « soulagement immédiat », exprimées par un grand nombre de donateurs à l'étranger.

Voilà maintenant cette question de la misère. Ceux qui la nient, nous parlons des gens de bonne foi, ont-ils réfléchi que dans Québec, depuis plus d'un an, toutes les industries sont en souffrance ? Et pourquoi, nous vous le demandons, cette émigration incessante de tant de chefs de familles aux États-Unis ? Est-ce que la plupart des chantiers de construction ne sont pas fermés, et entrevoyons-nous distinctement l'époque où ils reprendront leur activité d'autrefois ? Est-ce que

toutes ces souffrances, toutes ces angoisses du père de famille, tout ce malaise des classes laborieuses, n'ont pas été profondément aggravés par cette grande catastrophe ? Est-ce que l'ouvrier, naguère propriétaire, ne paie pas maintenant loyers depuis qu'il est dépossédé de sa demeure ? Est-ce que le locataire, qui perdu meuble et linges, ne se trouve pas à l'étroit dans des maisons encombrées par les incendiés et dont le prix de location a augmenté en raison de cet encombrement ?

Où, la misère existe à un degré considérable ; et si ses plaintes, si l'expression de ses légitimes besoins n'arrivent pas au cœur du comité, c'est parce qu'elles sont étouffées par les dénégations de quelques égoïstes. Nous invitons quelques uns des membres du comité général à visiter les centaines de familles, accablées il y a quelques mois à une certaine aisance, manquant de tout dans leurs logements improvisés de croûtes et de planches assemblées avec la plus extrême parcimonie, et ils verront la misère en face avec toutes ses horreurs ; ils verront surtout la misère qui ne veut pas tendre la main, celle qui laisse volontiers prendre sa place par cette mendicité bruyamment effrontée que nous connaissons trop.

Nous sommes persuadé que l'on est pas arrivé à connaître toute l'étendue de la détresse dont nous parlons, parce que les comités locaux de St. Roch et St. Sauveur sont mal organisés, ou plutôt ne le sont pas du tout. C'est sur eux que retombe toute la responsabilité. Nous n'accusons personne ; mais il n'en est pas moins vrai que la distribution des effets et de l'argent n'a été confiée qu'à deux personnes, une à St. Roch et l'autre à St. Sauveur, et qu'avec la meilleure volonté du monde elles ne pouvaient suffire à la tâche de donner satisfaction aux impérieuses exigences du moment. Aussi l'une d'elles répondait, quand elle était interpellée à propos de gens qui n'avaient pas été secourus, que leur tour n'était pas arrivé ! Et c'est parce que son tour n'était pas arrivé, que l'incendie modeste a fait se longtemps antichambre ou attend encore !

Il nous semble que l'on aurait dû former, à St. Roch et St. Sauveur, un comité de douze personnes comme cela se pratique dans d'autres localités où il y a des distributions à faire, et avec un pareil système les victimes eussent été soulagées sans trop attendre, et les regrettables erreurs dont on se plaint n'eussent pas eu lieu. A St. Sauveur le conseil municipal aurait dû être appelé à fournir quelques uns de ses membres pour la formation d'un comité. Pourquoi une autorité légalement constituée comme le conseil municipal de St. Sauveur n'aurait-elle pas apporté toutes les garanties désirables ? On a donc suivi, en ce qui regarde les deux localités où il y a plus de victimes à soulager, aucun plan pratique, et le défaut d'organisation mène aux plus mauvais résultats.

C'est ici le lieu de parler de la conduite de M. Cauchon et de ses partisans à l'assemblée du comité général de distribution, lundi soir. M. Cauchon n'a pas perdu ses anciennes habitudes de violence, et brutaliser tous ceux qui lui font le moindre obstacle. Dans l'injonction à M. Glover (qui un des citoyens qui l'ont nommé Maire) de se taire, il y avait plus que de l'injure, il y avait de l'ingratitude. Dans le comité, M. Cauchon et ses adorateurs, instruments qui n'agissent que par un ressort que lui seul fait mouvoir, gens sans initiative qui se courbent et se dressent à sa volonté. Cependant quand ils ne sont plus sous l'œil du dictateur, ils vous avouent *sotto voce* que la personnalité de M. Cauchon est très embarrassante. Quel courage dans cet aveu, et comme il nous donne une vaste idée de la petitesse de leur caractère ! Heureusement que le comité n'est pas tout composé de pareils gens et qu'il y a : à encore, Dieu merci, assez d'indépendance pour résister aux prétentions outrepassées de M. Cauchon.

### ASSEMBLÉE A LA SALLE JACQUES CARTIER.

Il y a eu, jeudi soir, à la Salle Jacques Cartier, une assemblée des citoyens de St. Roch et St. Sauveur. La convocation en avait été faite avec tant de discrétion que la plupart de ceux qui y assistaient étaient sous l'impression que l'argent donné aux incendiés allait être distribué le soir même. Ils ont été grandement surpris de se trouver invités à protester contre un article un peu vieilli du *Morning Chronicle*. C'est M. Huot, notre représentant, qui a passé au fil de

ses phrases académiques un certain nombre d'anglais de cette ville, et l'article de ce journal. C'est assez remarquable que ce monsieur à tous jours, quelques individus ou quelques classes à vilipender dans ses discours, même parlementaires : on sait de quelle façon il a allongé le titre du premier ministre et traité les marchands de la Basse-Ville l'hiver dernier.

L'article du *Chronicle* n'était là, on le sent bien, qu'un prétexte d'élection ; et puis, la question des incendiés a des aspects si multiples ! Donc M. Huot n'a pas pu faire autrement qu'en parler un peu, et en voulant dénoncer ceux qui veulent distribuer les fonds que possède le comité de secours immédiatement, il n'a fait que provoquer les cris nombreux de « nous voulons l'argent de suite ! » Ce sont des incendiés de St. Sauveur qui s'expriment ainsi. Les anglais, sur la question de la distribution immédiate de ces fonds, sont donc d'accord avec les incendiés de St. Sauveur ! ... Huot s'est trouvé dans une position très embarrassante ; car, ceux qui veulent attendre au printemps prochain ont siégé en comité chez lui. Il n'a pas hésité longtemps, et il s'est mis à faire une battue sur un terrain étranger à la question des incendiés, — l'annexion de St. Sauveur à St. Roch et la supériorité des rues du premier sur celles du second ! Il est évident que M. Huot n'était fixé que sur un point en allant à l'assemblée, celui des élections parlementaires qui approchent.

Nous reviendrons probablement sur cette assemblée. Disons en terminant que M. Huot ne pouvait mieux se fourvoyer. En effet, il s'agissait bien de venir, après coup, dénoncer un article qui a provoqué des répliques dont la portée est au moins aussi profonde que son discours de jeudi. Les citoyens, qu'il a abrités de sa parole, savent très bien que sa place était au comité de secours, et ils savent aussi le peu de soin qu'il a pris de les y représenter, en n'y assistant que deux fois.

Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas les numéros de « l'Électeur », voudront bien nous faire parvenir le numéro du jour du courant, la vente du journal ayant été plus considérable ce jour-là.

### TRAITE DE GÉOMÉTRIE, DE TRINOMÉTRIE, ETC.

PAR Charles Baillarge Ecuier.

Nous venons de recevoir un exemplaire de cet ouvrage, et nous remercions tout d'abord bien cordialement l'auteur de son magnifique envoi.

Pour apprécier cet ouvrage comme il le mérite, il faudrait en faire une étude complète et sérieuse que de nombreuses occupations nous empêchent entièrement de faire en ce moment. Nous ferons néanmoins sur ce volume quelques remarques qui nous sont inspirées par le rapide examen que nous en avons fait.

L'ouvrage a 884 pages, mais la partie géométrique, divisée en 7 livres, ne contient réellement que 728 pages. Le reste du volume renferme une foule de tables du plus grand intérêt et de la plus grande utilité pratique. Ce sont des tables de logarithmes, de sinus et tangentes, de cordes, du poids spécifique, d'une foule de corps ou substances, des bois, bois en lien, etc., etc.

M. Baillarge s'est efforcé dans cet ouvrage d'abrégé autant que possible les deux cents et quelques propositions des six premiers livres d'Euclide, tout en les rendant plus concises, plus claires, et par conséquent plus faciles à retenir ; et de fait ce monsieur a été tellement heureux dans son travail qu'il a réussi à les réduire au milieu de moitié. Pour parvenir à un semblable résultat il fallait chez l'auteur, outre une haute intelligence, un grand savoir et des talents mathématiques hors ligne.

Il nous est impossible d'expliquer le procédé suivi par M. Baillarge : une semblable explication nous entraînerait trop loin. Ici l'auteur fonde en une seule proposition, simple et courte, plusieurs propositions qui ne sont que des espèces de répétitions, ou qui se déduisent facilement comme conséquences d'autres propositions qui précèdent ; il rétranche bon nombre de théorèmes, ou y met plus de concision dans les développements ; ailleurs il ne fait qu'un simple corollaire ou scolie d'une proposition plus générale, ou n'en fait même qu'un simple axiome ; partout enfin il abrège, éclaircit, rend plus compréhensible certaines propositions ; et réussit à donner un nouvel intérêt à une étude jusqu'à présent considérée comme assez rebutante par la plupart des hommes qui s'occupent de cette science.

Un des grands mérites de l'ouvrage, c'est que pour chaque théorème, chaque scolie, etc., il y a dans le corps de la définition, en caractère plus noir, comme un résumé complet de cette définition. De sorte que